

PVC et RE 2020 : des FDES au service d'une construction durable et responsable

Entrée en vigueur en 2022, la RE 2020 redéfinit les normes de construction en France en plaçant l'environnement au cœur des priorités. Le changement de nom porte les ambitions de cette réglementation : de RT, Réglementation Thermique (2012), à RE, réglementation environnementale 2020. En sortant du cadre strictement performanciel, la RE 2020 vise à améliorer l'empreinte carbone des bâtiments , notamment via l'analyse du cycle de vie des matériaux. Elle accompagne aussi l'adaptation au changement climatique en portant une attention particulière au confort estival. Avec cette réglementation, la France s'engage résolument vers des bâtiments plus durables et résilients face aux défis climatiques. C'est dans ce contexte que le syndicat national de l'extrusion plastique (SNEP) poursuit son engagement de mise à disposition d'une information environnementale représentative des produits de la filière.

Bien souvent associée à la RE 2020, la **FDES**, ou Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, s'impose comme un outil clé pour des constructions plus responsables. Ce document standardisé détaille l'impact environnemental et sanitaire des produits de construction tout au long de leur cycle de vie. Entre transparence et précision, elle éclaire les choix des professionnels en favorisant des matériaux environnementalement performants, dans l'optique de la RE 2020.

Afin de fournir des informations fiables et détaillées pour documenter les impacts environnementaux du bâtiment, le SNEP partage donc 4 nouvelles FDES et s'inscrit ainsi dans une volonté de transparence et une approche multicritère des impacts des produits PVC du bâtiment.

Dans le bâtiment, le PVC séduit par sa durabilité, sa recyclabilité et ses performances thermiques. Les **FDES « profilé PVC » publiées par le SNEP** offrent une vision claire de son impact environnemental et sanitaire tout au long de son cycle de vie, de la production au recyclage. Ce document met également en lumière les efforts des fabricants pour réduire les émissions de CO₂.

C'est donc 4 FDES que l'on peut retrouver désormais sur le site du SNEP ([ici](#)).

Ces FDES sont représentatives d'un profilé PVC moyen issu de l'un des ateliers des membres du SNEP. Ils peuvent prendre des formes très diverses, des profilés de revêtement intérieur aux profilés de finition, en passant par les plinthes et main courante qui équipent couramment le bâtiment. Le SNEP encourage par ailleurs ses adhérents à produire leur propre FDES pour mettre en avant leur spécificités (taux de recyclage supérieur, outil de production spécifique, modèle de logistique particulier, etc...).

Pour compléter les FDES, le SNEP publie également un ICV (inventaire du cycle de vie), celui-ci, sans aller jusqu'au produit fini comme une FDES, détaille les impacts environnementaux d'un composant PVC intégré à un produit plus complexe (par exemple un profilé de rupture thermique dans une menuiserie aluminium, une lame PVC dans un coffre de volets roulants, etc...). Cet ICV est une brique, spécifique au constituant PVC extrudé, permettant de réaliser la FDES d'un produit plus complexe.

Ces nouveaux documents sont consultables sur le site du SNEP ([ici](#)) et mis à disposition du public sur la base inies : <https://base-inies.fr/tableau-de-bord>